

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze Juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 8 juin 2017

PRESENTS : Pierre SOLON, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Sylvie BRANSOLLE, Judicaël BERTIN, Marie-Laure NIEAUX.

ABSENTE Sonia BROSSE

ABSENTE EXCUSEE : Frédérique LAUNAY (procuration à Aurélien LEMOINE)

SECRETAIRE : Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

Pierre SOLON remercie les membres de la commission sport élargie pour leur assiduité aux réunions et le travail réalisé autour du projet de la salle multisports.

Suite à la réunion du 31 mai, le thermicien a été contacté pour une comparaison entre le coût d'une pompe à chaleur et le coût d'un chauffage à pellets .Il s'avère qu'au niveau de l'investissement, le coût est similaire et qu'au niveau du fonctionnement, il serait similaire si la salle était occupée 10 heures par jour 7 jours sur 7. Le chauffage à pellets est plus économique tant que la salle n'est pas occupée pleinement. Il apparaît que le prix du pellet est assez stable et qu'il y a des fournisseurs locaux.

Pierre SOLON informe qu'un allongement de 5 mètres coûterait 100 000 €.

Concernant les rangements, le prix des deux conteneurs maritimes posés du côté de la pairie est de 27 000 €, l'inconvénient réside dans la différence de température entre la salle et les conteneurs pouvant générer des dégradations sur le matériel.

Le troisième conteneur indépendant pour le football serait moins onéreux (6900 €).

Un agrandissement de la salle de deux mètres pour les rangements coûterait 44 000 €. La position du conseil est donc de laisser les conteneurs à l'extérieur pour 27000 €.

Il a également été décidé, lors de la dernière réunion de la commission, que les dimensions seraient de 22 mètres de longueur, 16 mètres de largeur et 7 mètres de hauteur.

De par ces dimensions, la pratique du hand-ball, du tennis du basket ne sera pas envisageable.

Le sol est en béton quartz, le revêtement PVC est une option qui coûte 24 000 €.

Aurélien LEMOINE pense que le revêtement ne doit pas être une option mais inclus dans le marché.

Pierre SOLON propose un tour de table afin que chacun puisse s'exprimer sur le plafond de l'emprunt, sa durée, et la taille de la salle.

Pierre SOLON estime qu'un emprunt sur 15 ans paraît raisonnable. Il pense que la construction de la salle donnerait une image dynamique de Pezou, il précise que la phase 2 coûte moins cher finalement que la

phase 1, l'utilisation de la salle reste quant à elle du domaine de l'inconnu. Il insiste sur le fait que le montant de l'emprunt sera déterminé au moment du résultat de marché.

Il propose de soumettre au vote des conseillers un bloc comportant les éléments suivants : un emprunt de 300 000 € maximum sur 15 ans, la construction de la phase 2 et la taille de la salle qui ne devra pas être inférieure à 22 mètres sur 16.

Après un vote à bulletin secret donnant 11 voix pour et 3 voix contre, les Conseillers Municipaux décident de construire en plus de la phase 1 qui correspond aux vestiaires, douches, sanitaires et club house, la phase 2 qui correspond à une salle multisports.

Pierre SOLON rencontrera au plus vite l'architecte afin de lancer la demande de permis de construire sachant qu'il y a encore des précisions à apporter et donc quelques réunions au préalable. Considérant qu'il est plus judicieux d'attendre l'arrêté de permis de construire avant de lancer la consultation, il est impossible de donner des certitudes de planning actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

Le Maire
Pierre SOLON